



Verrières-le-Buisson

St Æ μ š μ Æ / v ( ) Æ u š ] }  
í í Æ μ o [ v ] v v  
ö í ö ò i s Æ Æ ] Æ • r o  
% ] i > À Æ Æ ] Æ • r o r

# D E D N S R P T N P A R E N T S

## Coordonnées

Nom : [?] Prénom :  
Tél. : [?] [?] [?] [?] :  
Adresse (Quartier) :

Garde d'enfant(s)  Occasionnelle  Régulière

Age	Ecole ou crèche fréquentée

## Besoins

Du mois de [?] à [?] Précisez la période (entre sept. 202[?] et août 202[?])

Jours	Horaires	Jours	Horaires
Lundi	De..... à .....	Vendredi	De..... à .....
Mardi	De..... à .....	Samedi	De..... à .....
Mercredi	De..... à .....	Dimanche	De..... à .....
Judi	De..... à .....		

Cherchez-vous pendant les vacances scolaires ?  Oui  Non  
Si oui, lesquelles :  Toussaint  Noël  Février  Pâques  Juillet  Août

Accepteriez-vous d'avoir recours à plusieurs baby-sitters dans le cas où vos besoins sont journaliers et à l'année ?  
 Oui  Non

Sortie école	Devoirs	Accompagnement loisirs	Bain	Repas
OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON

## Profil recherché

Age minimum : [?]  
 Permis de conduire  BAFA  Prévention Secours Civique (PSC 1)  
 Autres [?]

Autres informations importantes [?]

Comment avez pris connaissance du baby-sitting Dating ?.....

Mensuel  Instagram  Facebook  amis  SIJ  Espace jeunes  
 Lycées  autre : .....

**Je certifie exactes les informations ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance de la décharge que je joins signée.**

## Décharge parents

- Le service baby-sitting proposé par la Structure Information Jeunesse est un service entièrement gratuit de mise en relation entre parents et jeunes recherchant un job de baby sitter.
- Le PIJ n'est en aucun cas l'employeur des jeunes, aucun contrat ne liant le SIJ à ces derniers. Par conséquent, l'informatrice du SIJ n'effectuera aucune sélection parmi les candidatures.
- C'est aux parents et aux baby sitters de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de s'y tenir, le PIJ n'intervenant sur aucune de ces étapes. Tout autre tâche (ex : tâches ménagères, courses...) devra faire l'objet d'une entente préalable avec le ou la baby sitter.
- Tout litige intervenant entre parents et baby sitters devra être réglé directement entre les 2 parties concernées. La commune de Verrières-le-Buisson sera déchargée de toute responsabilité en cas de problèmes entre parents et jeunes employés.

À Verrières le Buisson, le \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) M \_\_\_\_\_

**Déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.**

**Votre signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :**